



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## Réunion du mercredi 19 février 2025

### PV n°22 – Saison 2024/2025

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

**Présents** : Mme Christelle Schroder, MM José De Jesus, Louis Finance, José Roméro.

Contrôle des feuilles de matchs.

#### D1 11 Teamsports

##### **Demande d'observations**

Match n°28687945 VILLENEUVE – NERAC du 16.02.2025 à 15h00

Participation à la rencontre d'un joueur étant susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre précitée.

Le club peut éventuellement formuler ses observations sur cette participation auprès de la Commission des Compétitions avant le mercredi 26 février prochain.

#### D3 Eco Logis Menuiserie Poule B

##### **Demande d'observations**

Match n°28733926 NERAC 2 - AS PASSAGE FC 2 du 15.02.2025 à 19h00

Participation à la rencontre d'un joueur étant susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre précitée.

Le club éventuellement formuler ses observations sur cette participation auprès de la Commission des Compétitions avant le mercredi 26 février prochain.

#### D4 Vini Prim

##### **Forfait Général**

Courrier du club d'AGEN RC reçu le 18.02.2025 demandant à la Commission des Compétitions de mettre Forfait général leur équipe réserve par manque d'effectif.

Après concertation de tous les membres de la Commission, celle-ci déclare l'équipe réserve de AGEN RC qui évolue en D4 **Forfait Général** jusqu'à la fin de la saison 2024/2025.

Le classement est modifié en annulant tous les résultats acquis par l'équipe forfait général, article 9.12 des RG du District.

#### D4 Vini Prim

##### **Matchs non joués**

Match n°29739301 AGEN RC 2 – FC SAVERIEN du 16.02.2025 à 13 h00

Au vu des rapport des officiels présents sur ce match, la Commission des Compétitions décide de transmettre ce dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

**Le Président**  
**J. ROMERO**